



**Rés # 25-09-04      APPROBATION DU DÉCOMPTE NUMÉRO 1 – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU  
QUE

la municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise *Toiture R.P.* pour la réfection de la toiture de l'hôtel de ville, conformément à la résolution numéro 25-05-21 ;

ATTENDU  
QUE

les travaux ont débuté le 27 juin 2025 ;

ATTENDU  
QUE

Mathieu Simard, architecte, a recommandé l'approbation du décompte numéro 1 pour un montant de 110 516 \$ avant taxes ;

EN  
CONSÉQUENCE,

il est proposé par monsieur Michel Kowalew, et résolu à l'unanimité des conseillers

- d'approuver le décompte numéro 1 soumis par *Toiture R.P.* pour un montant de 110 516 \$ avant taxes dans le cadre du « Programme pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec » (TECQ) 2024-2028 ;
- d'autoriser le paiement de 90 % du montant total, soit 99 464.40 \$ avant taxes à l'entrepreneur, conformément aux modalités du contrat ;
- que le paiement sera effectué conditionnel à la réception de quittances partielles ou finales couvrant les sommes dénoncées versus les sommes payer à l'entrepreneur.

**Rés # 25-09-05      AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 306 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Avis de motion est donné par la présente, par Monsieur Claude Poulin, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le « Règlement N° 306 relatif à la délégation de certains pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines ».

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**Rés # 25-09-06      ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO « 25-07-06 »**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution « 25-07-06 », relative à l'adoption de la « Politique en gestion des ressources humaines » présentée à la séance ordinaire du 7 juillet 2025.

**Rés # 25-09-07      ADOPTION D'UNE POLITIQUE EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption de la « Politique en gestion des ressources humaines », présentée séance tenante par madame Josyanne Gauthier, directrice générale.

**Rés # 25-09-08      OFFRE DE SERVICE GÉNIE EN STRUCTURE POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE ET DU GARAGE MUNICIPAL**

ATTENDU  
QUE

la Municipalité de Saint-Siméon prévoit la réalisation de la construction du garage municipal et de la caserne au printemps 2026;

ATTENDU  
QUE

les plans et devis préparés par monsieur Mathieu Simard, architecte, datés du 8 mai 2025, ont été acceptés par le Conseil (Rés #25-07-10) ;

ATTENDU

QUE l'ingénieur civil devra réaliser :

- La conception de la structure du garage et de la caserne;
- La fondation de béton ;
- Le sondage pour l'étude de sol.

ATTENDU  
QUE l'entreprise LARO Expert-Conseil inc. a une expérience pertinente dans le domaine de l'ingénierie en structure ;

ATTENDU  
QUE l'entreprise LARO Expert-Conseil inc. a présenté une proposition financière d'honoraires forfaitaires pour le mandat d'ingénierie en structure pour le projet de construction de la caserne et du garage municipal ;

ATTENDU  
QUE la proposition financière d'honoraires forfaitaires de LARO Expert-Conseil inc. reçue en date du 7 juillet 2025, est d'un montant de 28 500 \$ plus taxes ;

EN  
CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la proposition financière d'honoraires forfaitaires pour réaliser le mandat d'ingénierie en structure pour le projet de construction de la caserne et du garage municipal soit octroyé à l'entreprise LARO Expert-Conseil inc.;

QUE les délais de réalisation dudit mandat ne dépassent pas le mois de février 2026 en vue d'un début de construction de la caserne et du garage municipal au printemps 2026 ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Louis Larouche, ingénieur pour les fins utiles.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Mathieu Simard, architecte pour les fins utiles.

**Rés # 25-09-09      ENTENTE DE TRAVAIL ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LES  
POMPIERS DE SAINT-SIMÉON**

Monsieur Michel Kowalew, étant pompier pour la Municipalité, et madame Joannie Bouchard, conjointe du directeur du service incendie, déclarent un conflit d'intérêts et se retirent. Le quorum est maintenu.

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu par les conseillers mesdames Martine Tremblay, Joannie Bouchard et messieurs Claude Poulin, Dany Tremblay et Gilles Harvey d'accepter l'entente de travail pour la période 2025-2029, entre la Municipalité de Saint-Siméon et les pompiers de Saint-Siméon, telle que déposée par madame Josyane Gauthier, directrice générale. Que le maire, Sylvain Tremblay, et la directrice générale, Josyane Gauthier, soient autorisés à signer ladite entente.

**Rés # 25-09-10      ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 305 RELATIF À L'OCCUPATION  
ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement N° 305 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

**Rés # 25-09-11      DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE « 25-05 »**

ATTENDU  
QUE la recommandation de notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 14 août 2025 ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de recommander au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure « 25-05 » aux fins de :

- réputer conforme un garage détaché qui est situé à 0,5 mètre de la ligne arrière et une remise qui est située à 0,8 mètre de la ligne arrière, alors que l'article 6.2.4 du règlement de zonage numéro 196, stipule qu'un garage détaché et une remise doivent être à au moins un mètre des lignes arrière et latérales pour les garages détachés et les remises n'ayant aucune ouverture en direction d'une ligne, ou 1,5 mètre lorsqu'il y a une ouverture donnant directement sur ces lignes.

**Rés # 25-09-12      DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À PAYSAGES CAPITALE-NATIONALE**

ATTENDU  
QUE

la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière à Paysages Capitale-Nationale pour son projet de « Réfection de la Croix de Saint-Siméon ».

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers

QUE :

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- la Municipalité a pris connaissance du Document d'information – Appel de projets 2025-2029 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au Paysages Capitale-Nationale 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Madame Sydgie Valcourt, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 25-09-13      CAMPING MUNICIPAL – TARIFS 2026**

Sur proposition de Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une augmentation des tarifs du camping municipal d'une moyenne de **10 %** pour la saison 2026, comme suit :

	<b>30 ampères</b>	<b>50 ampères</b>
- camping en transit (avec aqueduc / égout) :	39 \$ /jour	
- tente boréale :	142 \$ / jour 839 \$ / semaine 2 266 \$ / mois	
- camping roulottes, motorisés, etc. : avec les trois (3) services	53 \$ / jour 317 \$ /semaine 890 \$ / mois	63 \$ / jour 357 \$ semaine 1009 \$ / mois
pour les saisonniers domiciliés	2 720 \$ / saison	3 060 \$ / saison
▪ remise	150 \$ / saison	
▪ gazébo	200 \$ / saison	

pour les saisonniers non domiciliés	3 286 \$ / saison	3 700 \$ / saison
▪ remise	150 \$ / saison	
▪ gazébo	200 \$ / saison	
- camping sauvage avec le service d'électricité :	43 \$ / jour 227 \$ / semaine 624 \$ / mois	
- camping sauvage sans service :	37 \$ / jour 211 \$ / semaine 425 \$ / mois	
- recharge de véhicules électriques:	1,10 \$ / à l'heure 2,75 \$ / à la journée 138 \$ / à la saison	
- stationnement des visiteurs :		
journalier	3,30 \$ / véhicule	
passe annuelle	63 \$ / passe annuelle	
hivernale	114 \$ / hivernale	
- sac de glace :	4,50 \$	
- bois chauffage :	4,80 \$ / paquet	
- un jeton pour la buanderie :	2 \$	
- véhicule électrique :	gratuit	

Tous les produits sont taxables à l'exclusion de la glace.

QUE la période d'ouverture du camping sera du 15 mai au 12 octobre 2026.

QUE notre camping adhère au « Programme de rabais en basse saison » soit :

- un rabais additionnel de 10% accordé aux groupes ayant dix (10) emplacements ou plus, et ce, après le 7 septembre 2026.
- Un rabais de 10 % accordé aux usagers occupant un site avant le 1 juin et après le 7 septembre 2026.

QUE les personnes étant domiciliées dans notre municipalité se voit accorder un rabais de 10 % sur les tarifs réguliers en tout temps.

QUE notre adhésion à *Camping Québec* soit renouvelée pour 2026.

c.c. : Jean-François Tremblay, responsable du camping.

**Rés # 25-09-14      DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME « NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS – PROJET COMMUNAUTAIRE » POUR LE PROJET DE MOBILITÉ COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU

QUE les services offerts par Mobilité Collective de Charlevoix ne répondent pas aux besoins des aînés de la Municipalité;

ATTENDU

QUE plusieurs aînés sont en perte d'autonomie, mais qu'ils souhaitent demeurer dans leur logement situé dans la Municipalité;

ATTENDU

QUE ce ne sont pas tous les commerçants de la Municipalité qui offrent un service de livraison à domicile;

ATTENDU

QUE certains services tel que celui de la quincaillerie ne seront plus offerts sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU

QUE la majorité des rendez-vous médicaux demandent un déplacement à l'extérieur du territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT

QUE la Municipalité souhaite favoriser le développement d'une communauté incluant les aînés ;

CONSIDÉRANT

QUE les aînés représentent une richesse de connaissances, d'expériences et de vécu à partager avec tous les membre de la communauté de la Municipalité;

POUR CES

MOTIFS, sur la proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le dépôt d'un projet de Mobilité communautaire pour un montant de 25 000 \$ dans le cadre du programme « Nouveaux Horizons pour les aînés – Projets communautaires ».

Madame Sydgie Valcourt, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

#### **Rés # 25-09-15      ADOPTION D'UNE POLITIQUE CULTURELLE**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption de la « Politique culturelle », présentée séance tenante par monsieur le maire Sylvain Tremblay.

#### **Rés # 25-09-16      DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- Tournoi de Golf de la Fondation prévention suicide 2025 50 \$

#### **CORRESPONDANCE :**

##### **FONDATION CARMEL ROY**

- Brunch annuel au Centre des loisirs de Saint-Siméon le 21 septembre 2025. Achat de billet au coût de 20,00 \$

Une période de questions réservée au public débute à 19 h 08 et prend fin à 19 h 13.

#### **Rés # 25-09-17      FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 14.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Josyane Gauthier  
Directrice générale